



BULLETIN DE SAINT-GEORGES

n° 384 · Avril 2026

www.eglisesaintgeorges.com secretariatsaintgeorges@lyon.catholique.fr



Abbé Laurent SPRIET	<i>Recteur</i>	06 14 18 07 61	l.spriet@lyon.catholique.fr
Abbé Laurent GUIMON	<i>Chapelain</i>	06 98 10 40 10	l.guimon@lyon.catholique.fr
Abbé Matthieu GRENIER	<i>Chapelain</i>	06 59 39 89 92	mgrenier85@gmail.com
Abbé Thibaud PERRUCHOT	<i>Diacre</i>	06 50 04 07 58	tperruchot@hotmail.fr
Frère Sébastien GRATREAUD		06 50 77 98 33	freresebastieng@gmail.com

Maison Sainte-Blandine (MSB), 12 bis rue Sala 69002 Lyon. Téléphone : 04 72 77 07 90

Huitième parole de vie : “tu ne mentiras pas“

Tu vivras dans la vérité ! C'est la “parole de vie“ que le Seigneur nous adresse. Ce n'est pas facile. C'est même impossible sans la grâce de Dieu.

Vivre dans la vérité c'est être franc, droit, lumineux, vrai. C'est conformer notre vie à l'évangile en tout point. C'est s'efforcer de faire rayonner la splendeur de la vérité autour de nous. Comme saint Jean-Baptiste nous sommes appelés à rendre témoignage à la Vérité c'est-à-dire au Christ.

Là encore nous avons à choisir notre camp : celui de Jésus qui est le “chemin, la vérité et la vie“ ou bien celui de satan qui est le “père du mensonge“ et qui est “homicide depuis le commencement“. Il n'y a pas de neutralité.

Les enfants, souvent par peur, peuvent manquer à la vérité et basculer dans le mensonge. Les adultes peuvent malheureusement choisir de mentir pour tromper leur prochain. La fin bonne (vendre par exemple) justifierait le moyen du mensonge... Le Christ Jésus nous apprend que ce chemin n'est pas salutaire mais mortifère. Si je ne peux pas me fier aux paroles de mon prochain alors la vie en société devient horrible.

Derrière ce commandement de Dieu se cache aussi beaucoup de péchés en paroles : médisances et calomnies en particulier. Dans son épître, saint Jacques a des paroles cinglantes contre les péchés commis par la langue. *“Si quelqu'un ne commet pas d'écart quand il parle, c'est un homme parfait, capable de maîtriser son corps tout entier. En mettant un frein dans la bouche des chevaux pour qu'ils nous obéissent, nous dirigeons leur corps tout entier. Voyez aussi les navires : quelles que soient leur taille et la force des vents qui les poussent, ils sont dirigés par un tout petit gouvernail au gré de l'impulsion donnée par le pilote. De même, notre langue est une petite partie de notre corps et elle peut se vanter de faire de grandes choses. Voyez encore : un tout petit feu peut embraser une très grande forêt. La langue aussi est un feu ; monde d'injustice, cette langue tient sa place parmi nos membres ; c'est elle qui contamine le corps tout entier, elle enflamme le cours de notre existence, étant elle-même enflammée par la géhenne. Toute espèce de bêtes sauvages et d'oiseaux, de reptiles et d'animaux marins peut être domptée et, de fait, toutes furent domptées par l'espèce humaine ; mais la langue, personne ne peut la dompter : elle est un fléau, toujours en mouvement, remplie d'un venin mortel. Elle nous sert à bénir le Seigneur notre Père, elle nous sert aussi à maudire les hommes, qui sont créés à l'image de Dieu. De la même bouche sortent bénédiction et malédiction“ (Ja 3, 2-10).*

Textes à méditer en lien avec l'édito

Parole de Dieu

Tu ne témoigneras pas fausseté contre ton prochain. (Ex 20, 16).

Il a été dit aux anciens : Tu ne parjureras pas, mais tu t'acquitteras envers le Seigneur de tes serments (Mt 5, 33).

Que votre langage soit : ‘Oui ? oui’, ‘Non ? non’ (Mt 5, 37).

Si nous disons que nous sommes en communion avec Lui, alors que nous marchons dans les ténèbres, nous mentons, nous n'agissons pas selon la vérité (1 Jn 1, 6).

Vous avez pour père le diable ... il n'y a pas de vérité en lui : quand il dit ses mensonges, il les tire de son propre fonds, parce qu'il est menteur et père du mensonge (Jn 8, 44).

Catéchisme de saint Pie X

Est-il toujours nécessaire de dire tout ce qu'on pense ?

Non, cela n'est pas toujours nécessaire, surtout quand celui qui vous interroge n'a pas le droit de savoir ce qu'il demande.

Que nous ordonne le huitième commandement ?

Le huitième commandement nous ordonne de dire quand il le faut la vérité, et d'interpréter en bien, autant que nous le pouvons, les actions de notre prochain.

Avec l'invention de l'imprimerie puis des médias et d'internet, notre capacité à communiquer nos idées a été multipliée de façon vertigineuse. Ces moyens de "communication sociale" peuvent servir le bien comme le mal, le vrai comme le faux, mais avec des conséquences immenses. Dans l'utilisation de ces moyens, notre rapport à la vérité doit être interrogé. Face à cette "parole de vie", là encore, ne nous exonérons pas trop vite...

Face au mal nous avons parfois le devoir de parler, de dénoncer. Mais uniquement aux personnes compétentes qui peuvent résoudre les situations et aider les pécheurs à s'amender. Nous souffrons encore beaucoup de nos jours de toutes ces omissions : "il savait mais il n'a rien dit, rien fait". Il y a des silences complices. Il existe des paroles assassines.

L'équilibre doit être trouvé grâce aux vertus de prudence, de force, de justice et aux dons du Saint-Esprit qui les éclairent : conseil, force, sagesse. D'un côté, personne n'est tenu de révéler la vérité à qui n'a pas droit de la connaître ; d'un autre côté, il y a des vérités à dire à qui de droit. La personne baptisée est armée par le Seigneur pour discerner et accomplir toute œuvre bonne. Parfois jusqu'au martyre s'il le faut.

"Si vous m'aimez, vous garderez mes commandements" (Jn 14, 15).

Abbé Laurent Spriet +

Catéchisme de l'Eglise Catholique

2467 L'homme se porte naturellement vers la vérité. Il est tenu de l'honorer et de l'attester : " En vertu de leur dignité, tous les hommes, parce qu'ils sont des personnes ... sont pressés par leur nature même et tenus, par obligation morale, à chercher la vérité, celle tout d'abord qui concerne la religion. Ils sont tenus aussi à adhérer à la vérité dès qu'ils la connaissent et à régler toute leur vie selon les exigences de la vérité " (DH 2).

2468 La vérité comme rectitude de l'agir et de la parole humaine a pour nom *véracité*, sincérité ou franchise. La vérité ou véracité est la vertu qui consiste à se montrer vrai en ses actes et à dire vrai en ses paroles, en se gardant de la duplicité, de la simulation et de l'hypocrisie.

2472 Le devoir des chrétiens de prendre part à la vie de l'Église les pousse à agir comme *témoins de l'Évangile* et des obligations qui en découlent. Ce témoignage est transmission de la foi en paroles et en actes. Le témoignage est un acte de justice qui établit ou fait connaître la vérité (cf. Mt 18, 16) : Tous les chrétiens, partout où ils vivent, sont tenus de manifester ... par l'exemple de leur vie et le témoignage de leur parole, l'homme nouveau qu'ils ont revêtu par le baptême, et la force du Saint-Esprit qui les a fortifiés au moyen de la confirmation (AG 11).

2473 Le *martyre* est le suprême témoignage rendu à la vérité de la foi ; il désigne un témoin qui va jusqu'à la mort. Le martyr rend témoignage au Christ, mort et ressuscité, auquel il est uni par la charité. Il rend témoignage à la vérité de la foi et de la doctrine chrétienne. Il supporte la mort par un acte de force. " Laissez-moi devenir la pâture des bêtes. C'est par elles qu'il me sera donné d'arriver à Dieu " (Ignace d'Antioche, Rom. 4, 1).

2475 Les disciples du Christ ont " revêtu l'homme nouveau créé selon Dieu dans la justice et la sainteté qui viennent de la vérité " (Ep 4, 24). " Débarrassés du mensonge " (Ep 4, 25), ils ont à " rejeter toute méchanceté et toute ruse, toute forme d'hypocrisie, d'envie et de médisance " (1 P 2, 1).

2476 *Faux témoignage et parjure*. Quand il est émis publiquement, un propos contraire à la vérité revêt une particulière gravité. Devant un tribunal, il devient un faux témoignage (cf. Pr 19, 9). Quand il est tenu sous serment, il s'agit d'un parjure. Ces manières d'agir contribuent, soit à condamner un innocent, soit à disculper un coupable ou à augmenter la sanction encourue par l'accusé (cf. Pr 18, 5). Elles compromettent gravement l'exercice de la justice et l'équité de la sentence prononcée par les juges.

2477 Le *respect de la réputation* des personnes interdit toute attitude et toute parole susceptibles de leur causer un injuste dommage. Se rend coupable

– de *jugement téméraire* celui qui, même tacitement admet comme vrai, sans fondement suffisant, un défaut moral chez le prochain.

– de *médisance* celui qui, sans raison objectivement valable, dévoile à des personnes qui l'ignorent les défauts et les fautes d'autrui (cf. Si 21, 28).

– de *calomnie* celui qui, par des propos contraires à la vérité, nuit à la réputation des autres et donne occasion à de faux jugements à leur égard.

2478 Pour éviter le jugement téméraire, chacun veillera à interpréter autant que possible dans un sens favorable les pensées, paroles et actions de son prochain : "Tout bon chrétien doit être plus prompt à sauver la proposition du prochain qu'à la condamner. Si l'on ne peut la sauver, qu'on lui demande comment il la comprend ; et s'il la comprend mal, qu'on le corrige avec amour ; et si cela ne suffit pas, qu'on cherche tous les moyens adaptés pour qu'en

la comprenant bien il se sauve“ (S. Ignace de Loyola, ex. spir. 22).

2479 Médisance et calomnie détruisent la *réputation* et l'*honneur du prochain*. Or, l'honneur est le témoignage social rendu à la dignité humaine, et chacun jouit d'un droit naturel à l'honneur de son nom, à sa réputation et au respect. Ainsi, la médisance et la calomnie lèsent-elles les vertus de justice et de charité.

2482 " Le *mensonge* consiste à dire le faux avec l'intention de tromper " (S. Augustin, mend. 4, 5 : PL 40, 491).

2483 Le mensonge est l'offense la plus directe à la vérité. Mentir, c'est parler ou agir contre la vérité pour induire en erreur. En blessant la relation de l'homme à la vérité et au prochain, le mensonge offense la relation fondatrice de l'homme et de sa parole au Seigneur.

2484 La *gravité du mensonge* se mesure selon la nature de la vérité qu'il déforme, selon les circonstances, les intentions de celui qui le commet, les préjudices subis par ceux qui en sont victimes. Si le mensonge, en soi, ne constitue qu'un péché véniel, il devient mortel quand il lèse gravement les vertus de justice et de charité.

2485 Le mensonge est condamnable dans sa nature. Il est une profanation de la parole qui a pour tâche de communiquer à d'autres la vérité connue. Le propos délibéré d'induire le prochain en erreur par des propos contraires à la vérité constitue un manquement à la justice et à la charité. La culpabilité est plus grande quand l'intention de tromper risque d'avoir des suites funestes pour ceux qui sont détournés du vrai.

2486 Le mensonge (parce qu'il est une violation de la vertu de véracité), est une véritable violence faite à autrui. Il l'atteint dans sa capacité de connaître, qui est la condition de tout jugement et de toute décision. Il contient en germe la division des esprits et tous les maux qu'elle suscite. Le mensonge est funeste pour toute société ; il sapa la confiance entre les hommes et déchire le tissu des relations sociales.

2487 Toute faute commise à l'égard de la justice et de la vérité appelle le *devoir de réparation*, même si son auteur a été pardonné. Lorsqu'il est impossible de réparer un tort publiquement, il faut le faire en secret ; si celui qui a subi un préjudice ne peut être directement dédommagé, il faut lui donner satisfaction moralement, au nom de la charité. Ce devoir de réparation concerne aussi bien les fautes commises à l'égard de la réputation d'autrui. Cette réparation, morale et parfois matérielle, doit s'apprécier à la mesure du dommage qui a été causé. Elle oblige en conscience.

2488 Le *droit à la communication* de la vérité n'est pas inconditionnel. Chacun doit conformer sa vie au précepte évangélique de l'amour fraternel. Celui-ci demande, dans les situations concrètes, d'estimer s'il convient ou non de révéler la vérité à celui qui la demande.

2489 La charité et le respect de la vérité doivent dicter la réponse à toute *demande d'information ou de communication*. Le bien et la sécurité d'autrui, le respect de la vie privée, le bien commun sont des raisons suffisantes pour taire ce qui ne doit pas être connu, ou pour user d'un langage discret. Le devoir d'éviter le scandale commande souvent une stricte discrétion. Personne n'est tenu de révéler la vérité à qui n'a pas droit de la connaître (cf. Si 27, 16 ; Pr 25, 9-10).

2490 Le *secret du sacrement de réconciliation* est sacré, et ne peut être trahi sous aucun prétexte. " Le secret sacramentel est inviolable ; c'est pourquoi il est absolument interdit au confesseur de trahir en quoi que ce soit un pénitent, par des paroles ou d'une autre manière, et pour quelque cause que ce soit " (CIC, can. 982).

2491 Les *secrets professionnels* – détenus par exemple par des hommes politiques, des militaires, des médecins, des juristes – ou les confidences faites sous le sceau du secret, doivent être gardés, sauf dans les cas exceptionnels où la rétention du secret devrait causer à celui qui les

confie, à celui qui les reçoit ou à un tiers des dommages très graves et seulement évitables par la divulgation de la vérité. Même si elles n'ont pas été confiées sous le sceau du secret, les informations privées préjudiciables à autrui n'ont pas à être divulguées sans une raison grave et proportionnée.

2494 L'information médiatique est au service du bien commun (cf. IM 11). La société a droit à une information fondée sur la vérité, la liberté, la justice, et la solidarité : "Le bon exercice de ce droit requiert que la communication soit, quant à l'objet, toujours véridique et – dans le respect des exigences de la justice et de la charité – complète ; qu'elle soit, quant au mode, honnête et convenable, c'est-à-dire que dans l'acquisition et la diffusion des nouvelles, elle observe absolument les lois morales, les droits et la dignité de l'homme" (IM 5).

2495 " Il est nécessaire que tous les membres de la société remplissent dans ce domaine aussi leurs devoirs de justice et de vérité. Ils emploieront les moyens de communication sociale pour concourir à la formation et à la diffusion de saines opinions publiques " (IM 8). La solidarité apparaît comme une conséquence d'une communication vraie et juste, et de la libre circulation des idées, qui favorisent la connaissance et le respect d'autrui.

2496 Les moyens de communication sociale (en particulier les mass média) peuvent engendrer une certaine passivité chez les usagers, faisant de ces derniers des consommateurs peu vigilants de messages ou de spectacles. Les usagers s'imposeront modération et discipline vis-à-vis des mass média. Ils voudront se former une conscience éclairée et droite afin de résister plus facilement aux influences moins honnêtes.

SERVICES

Nous recherchons de bonnes volontés !

Nous recherchons des personnes
volontaires et bénévoles pour :

- Aider les abbés à trouver des dons
pour les travaux dans l'église Saint-
Georges.

- Devenir parrain ou marraine de
confirmation d'un ou d'une
néophyte. Renseignements auprès de
l'abbé Spriet.

- S'engager dans l'association "La
jarre de Sarepta" au niveau local et
dans la communauté de Saint-
Georges. Contacter le secrétariat.

- Faire du ménage à l'église une fois
par semaine ou de temps à autres.
Mail:anne.pouliquencheneaux@hotmail.fr

- Pour apporter soit des courses une
fois par mois aux abbés, soit des
repas pour une journée (déjeuner et
dîner) une fois par mois. Contact :
Aude Coffinière
aude.coffinieres@wanadoo.fr.

Nous vous remercions vivement !

"Fraternités de disciples-missionnaires"

Vous souhaitez intégrer une "Fraternité de disciples-missionnaires" afin de développer votre vie chrétienne mais aussi pour aider à accueillir et à intégrer les catéchumènes et les néophytes dans notre communauté et dans l'Eglise, inscrivez-vous en contactant l'abbé Spriet : abbespriet@gmail.com

2026 : Année Bienheureux Antoine Chevrier Année Saint François d'Assise

Vous aurez remarqué les deux affiches qui se situent au fond de l'église au-dessus des bénitiers. Elles sont là pour vous aider à prier durant ces deux jubilé.

Pèlerinage à Cotignac Femmes, mères, épouses, les 5, 6 et 7 juin 2026

Départ le jeudi 4 juin en fin d'après-midi Étapes de 25km par jour (Accessible aux femmes qui ne peuvent pas beaucoup marcher) PAF: 60€ Accompagnement spirituel : Abbé Guimon Inscription : zelie.lyoncotignac@gmail.com Date limite d'inscription : 21 mai 2026 (dans la limite des places disponibles)

Via Lucis

De même que pendant le carême il est bon de méditer la via crucis, le chemin de la croix, de même il nous est bon de méditer la via lucis, un chemin de lumière durant le temps pascal. L'objectif est de contempler et de méditer sur les apparitions du Christ ressuscité.

Nous vous donnons rendez-vous pour ces temps de prière du Temps pascal à 17h30 à l'église Saint-Georges (cf. les annonces électroniques hebdomadaires et le site).

Le "Groupe vocationnel" (vocations sacerdotales et religieuses)

Un groupe pour garçons et filles de 18-30 ans a vu le jour à l'église Saint-Georges. Que vous soyez certain(e) d'être appelé(e) ou pas certain(e). Un lundi tous les deux mois de 20h30 à 22h à la Maison Sainte-Blandine (temps de *lectio divina* puis échange en groupe et en individuel) pour être accompagné(e) dans le discernement de sa vocation personnelle. Présence de l'abbé Laurent Spriet à toutes les rencontres. Interventions de personnes extérieures (prêtres, religieuses, etc...) et organisation de week-end en abbayes.

Dates des rencontres : cf. site internet.

Contact : abbé Spriet, abbespriet@gmail.com

Devenir membre de l'association loi 1901 "Les amis de Saint-Georges" (AMISSAGE)

L'abbé Spriet vous propose de devenir "membre actif" ou "membre bienfaiteur" de l'association AMISSAGE, reconnue par la Préfecture de Lyon, qui a pour objet : "la restauration, l'entretien et la mise en valeur du patrimoine artistique et culturel, notamment mobilier, de l'église Saint-Georges (tels que les vitraux, les boiseries, les confessionnaux, les bancs de communion, les orgues ou encore les autels), sise quai Fulchiron à Lyon (5ème arrondissement), en contribuant notamment, en dehors de toute activité culturelle : aux travaux de réparation et d'entretien, à l'organisation occasionnelle de concerts, à la recherche des fonds pour poursuivre le but décrit ci-dessus. Plus largement, l'association a pour objet la mise en valeur de l'église Saint-Georges, de soutenir ses activités culturelles, et la participation au rayonnement du patrimoine culturel du quartier". La cotisation annuelle est de : 5 euros pour devenir "membre actif" et de 20 euros pour devenir "membre bienfaiteur".

Vous pouvez envoyer votre chèque à l'ordre "AMISSAGE cotisation annuelle 2025-2026" au 12 bis rue Sala ou donner votre chèque à l'abbé Spriet en main propre.

La fête de la musique de Saint-Georges a besoin de vous !

Après le succès de la fête de la musique de l'année dernière, une équipe de musiciens et d'organisateur s'est relancée avec tout leur zèle pour l'édition 2026! Les musiciens ont déjà commencé à répéter, l'équipe de communication fait chauffer sa créativité, mais il nous manque... de quoi financer ce beau projet missionnaire ! Nous avons besoin de fonds pour louer le matériel de sonorisation (scène, enceintes, micros, etc.), et financer le matériel de communication (affiches, flyers, etc.). Si vous souhaitez soutenir financièrement la fête de la musique de Saint-Georges, il vous suffit d'envoyer un chèque à "AMISSAGE - Fête de la musique" Un grand merci d'avance pour votre générosité qui aidera à toucher les cœurs par la musique et la rencontre !

ACCUEIL SAINT MARTIN : aide auprès des pauvres de la rue

Les mercredis et vendredis soirs de 19h30 à 21h30
Contact : 07 56 84 85 40 (possibilité de laisser un message) ou Frère Sébastien (06 50 77 98 33)

Travaux intérieurs de l'église Saint-Georges : éclairage, palissades, bancs de communion

Le permis de construire est déposé : nous attendons le "feu vert" de la DRAC et de la Mairie pour demander des devis à des entreprises en vue de réaliser les travaux. Il nous faut nous armer de patience et de persévérance. Par ailleurs, la création de l'association AMISSAGE devrait nous permettre de penser, par la suite, aux travaux concernant les vitraux du chœur de l'église et à d'autres embellissements. Nous attendons une réponse de l'administration fiscale en vue de la délivrance de reçus fiscaux.

23 avril : Fête de Saint Georges à 18h30

Notre église a reçu solennellement le patronage du "grand martyr" de l'Orient lors de sa consécration en 2012 des mains du Cardinal Philippe Barbarin.

Officier romain, Saint Georges a préféré mourir plutôt que renier son baptême et le Christ.

Il est le saint Patron des Chevaliers, et donc des Scouts.

Tous les Scouts et Guides, de tous les mouvements catholiques, sont invités à le fêter lors de la Messe de 18h30 le jeudi 23 avril.

La visite pastorale de notre Archevêque prévue les 13 et 14 juin est reportée aux 5 et 6 septembre

En raison de la venue du cardinal Luis Antonio TAGLE à Lyon pour les 200 ans du "Rosaire vivant".

Pèlerinage de Chartres à la Pentecôte (23-25 mai)

Les inscriptions sont ouvertes depuis le dimanche des Rameaux. <https://www.nd-chretiente.com/>

L'église Saint-Georges compte cinq "chapitres adultes", mais seulement un d'entre eux est indiqué sur le site (pour plus de simplicité, la répartition des pèlerins sera faite *a posteriori*). Pour plus d'informations, merci de contacter Cyprien Alberti : 06.47.56.02.54

Pour le "chapitre Famille" (San José-Luis Sanchez-del-Rio) : contacter Bertrand Jarre : 06.67.51.57.08 // Pour le "chapitre Anges Gardiens" : contacter Côme Belmont : 06.87.72.86.14

Pour les cars (Lyon-Paris / Paris-Chartres) : contacter Benoît Secardin : b.secardin@orange.fr / 06.71.44.36.03

Groupe de prière pour les mamans afin d'obtenir des vocations sacerdotales et religieuses

Le nombre de prêtres en France est déjà insuffisant et l'avenir risque d'être plus difficile encore, sauf si nous vivons un sursaut de prière à cette intention. En Italie des mères de famille ont prié avec un succès fulgurant (cf. Lu di Monferrato, un petit village où il s'est passé quelque chose d'extraordinaire).

Nous proposons à des mères de famille de faire partie d'un groupe au fonctionnement à la fois efficace et très souple (24 mamans sont déjà inscrites) :

- chaque mère de famille s'engage à **offrir une communion d'un dimanche par mois pour demander des vocations sacerdotales et religieuses en France**, et s'il plaît à Dieu, dans sa propre famille,

- chaque mère de famille s'engage à **prier un chapelet par semaine à cette intention** (si possible devant le Saint-Sacrement mais ce n'est pas obligatoire),

- chaque mère de famille récite dans son cœur cette prière après la Messe dominicale : **"Seigneur, faites que l'un de mes fils soit prêtre ! Je veux vivre moi-même en bonne chrétienne et je veux éduquer mes enfants au bien afin d'obtenir la grâce de Vous offrir, Seigneur, un saint prêtre. Amen"**.

Ou bien pour les mères qui ont des filles : **"Seigneur, faites que l'une de mes filles soit religieuse ! Je veux vivre moi-même en bonne chrétienne et je veux éduquer mes enfants au bien afin d'obtenir la grâce de Vous offrir, Seigneur, une sainte religieuse. Amen"**. Merci pour la France de demain !

Jardin (38) et Bourg-de-Thizy (69)

Notre Archevêque, à la demande de Mgr Eychenne (évêque de Grenoble et Vienne), nous envoie pour servir les fidèles laïcs qui se rassemblent à l'église Saint-Théodore dans la commune de Jardin (38200) à 10h (deux dimanches par mois). Nous assurons ce service depuis trois ans dans l'église Notre-Dame de l'Isle.

Par ailleurs, notre Archevêque nous envoie aussi, deux fois par mois, servir les fidèles laïcs de la région de Bourg-de-Thizy à 17h45. Cf. Site internet de Saint-Georges.

Pourquoi choisir la quête prélevée ?

1) Pour vous simplifier la vie : plus besoin d'avoir de la monnaie dans vos poches.

2) Si vous payez des impôts : vous pouvez donner davantage en bénéficiant des déductions fiscales en vigueur (cf. infra).

3) Saint-Georges peut anticiper son budget, en comptant sur des entrées d'argent régulières qui facilitent la gestion de sa trésorerie.

4) C'est une façon discrète et efficace de donner à la quête.

Comment se lancer ?

La quête prélevée c'est un prélèvement automatique sur votre compte bancaire. C'est très facile à mettre en place.

Il suffit d'aller ici : <https://www.donnons-lyon.catholique.fr/quetes-et-ceremonies/>, ensuite sur le côté droit de la page, vous tapez le code postale "69005" puis vous sélectionnez "église Saint-Georges" et vous vous laissez guider.

Si vous êtes imposable, quelles sont les avantages ?

Grâce à la quête prélevée, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Si vous payez des impôts, il est donc possible de donner environ trois fois plus sans que cela ne coûte plus !

Vous recevrez un reçu fiscal du montant des sommes prélevées. Tous les diocèses de France ne bénéficient pas de cet avantage. Profitez-en ici à Lyon.

Avec la quête prélevée : tout le monde est gagnant.

**PÈLERINAGE– SUR LES PAS DES
MARTYRS DE CORÉE – OCTOBRE 2026**
Accompagné par l'Abbé Laurent Guimon,
de l'église Saint-Georges à Lyon

11 jours, en octobre 2026, pour faire le tour de la Corée sur les pas des Martyrs, mais aussi pour découvrir la culture traditionnelle coréenne.

Préinscription et renseignements
l.guimon@lyon.catholique.fr

Petite histoire missionnaire de la Corée.

A l'origine de la christianisation en Corée, il n'y a pas l'arrivée de missionnaires étrangers, mais Pierre Lee, un intellectuel, qui découvre la foi chrétienne lors d'un voyage en Chine et se fait baptiser en 1784. Rentré dans son pays, il évangélise et baptise ses compatriotes. Ce n'est que 10 ans plus tard qu'un prêtre chinois sera secrètement envoyé. Mais déjà le pouvoir en place persécute les premiers chrétiens. Ce prêtre chinois sera exécuté en 1801.

Les chrétiens coréens décident alors d'adresser une supplique au Pape pour qu'on leur envoie de nouveaux prêtres. La démarche aboutit en 1820 et 3 missionnaires français des Missions Étrangères de Paris (MEP), sont envoyés en Corée : ils sont exécutés en 1839. L'un d'eux a pris la précaution d'envoyer en Chine 3 jeunes Coréens pour qu'ils y suivent le séminaire. À Shanghai en 1845, le premier Coréen, André Kim est ordonné prêtre. Il réussit à rentrer secrètement en Corée. L'année suivante, âgé de 25 ans, il est exécuté. Il sera canonisé en 1984 par le Pape Jean-Paul II : c'est le premier « martyr » coréen.

Dans le contexte politique de l'époque Le christianisme est alors regardé en Corée non seulement comme une menace pour l'ordre social établi, mais comme une religion occidentale, dont les prêcheurs sont des envahisseurs et les fidèles, des espions.

Le massacre qui s'ensuit n'a aucune commune mesure avec ce que la communauté chrétienne de Corée a connu jusqu'alors. Les fidèles sont pourchassés et exécutés systématiquement. Les estimations parlent de 10 000 victimes... Sur les 12 missionnaires des MEP présents dans le pays en 1866, 9 sont décapités. Les 3 survivants fuient en Chine et donnent l'alerte.

En 1877, un missionnaire est arrêté et emprisonné. Mais, à la différence de ses prédécesseurs, il est simplement expulsé du pays. En 1886, un traité franco-coréen est enfin signé, et comporte une clause sur la liberté religieuse. Les chrétiens de Corée sont alors environ 20 000, et vivent disséminés dans le pays. Il reste 12 missionnaires venus des MEP, mais aucun prêtre coréen. Pourtant, ces survivants reprennent leurs activités, et parviennent peu à peu à se faire accepter. Ils ouvrent une imprimerie en 1886, et entament l'année suivante la construction de la cathédrale de Séoul.

Un siècle plus tard, ils sont plus de cinq millions à accueillir le pape François. Il y a aujourd'hui 35 évêques en Corée, 5,8 millions de catholiques (soit 11% de la population).

Neuvaine à la Miséricorde divine

Neuvaine que Jésus a demandé d'écrire et de réciter à sainte Faustine avant la Fête de la Miséricorde.

La neuvaine est une des dévotions à la Miséricorde divine. On la commence le Vendredi Saint.

« Je désire que, durant ces neuf jours, tu amènes les âmes à la source de ma Miséricorde, afin qu'elles puissent force et soulagement, ainsi que toutes les grâces dont elles ont besoin dans les difficultés de la vie et particulièrement à l'heure de la mort. Chaque jour tu amèneras jusqu'à mon Cœur un nouveau groupe d'âmes et tu les plongeras dans l'immensité de ma Miséricorde. Et Moi Je les conduirai toutes dans la maison de mon Père. Tu feras cela dans cette vie et dans l'autre. Je ne refuserai rien à toute âme que tu amèneras à la source de ma Miséricorde. Et chaque jour tu imploreras mon Père, au nom de ma douloureuse Passion de t'accorder des grâces pour ces âmes-là. J'ai répondu : Jésus, je ne sais comment faire cette neuvaine, ni quelles âmes conduire tout d'abord à votre Cœur très miséricordieux. Jésus me répondit qu'Il me dirait chaque jour quelles âmes je devais conduire à Son Cœur ».

Cf. <https://misericordedivine.fr/neuvaine-a-la-misericorde/>

Dimanche de la Miséricorde

La fête de la Miséricorde est célébrée le premier dimanche après Pâques, appelé actuellement "Dimanche de la Divine Miséricorde". Cette fête a été instituée en 1985, tout d'abord pour l'Archidiocèse de Cracovie par son pasteur, Mgr le Cardinal Franciszek Macharski, puis célébrée dans quelques autres diocèses de Pologne. Dix ans plus tard, en 1995, le Saint Père Jean Paul II l'a étendue sur tous les diocèses de Pologne, à la demande expresse de l'Épiscopat de Pologne. Le 30 avril 2000, le deuxième dimanche de Pâques et le jour de la canonisation de sainte Faustine à Rome, le Souverain Pontife Saint Jean Paul II l'a instituée pour l'Église universelle.

Qui est l'auteur de cette fête ? – Le Seigneur Jésus ! Il dit à Soeur Faustine : Je désire que le premier dimanche après Pâques soit la fête de la Miséricorde (P. J. 299). Je désire que la fête de la Miséricorde soit le recours et le refuge de toutes les âmes, et particulièrement de celles des pauvres pécheurs. Ce jour-là, les entrailles de ma miséricorde sont ouvertes et je déverse tout un océan de grâces sur les âmes qui s'approcheront de la source de ma miséricorde : toute âme qui se confessera et qui communiera obtiendra le pardon complet de ses fautes et la rémission de sa peine. Ce jour-là, toutes les sources divines par lesquelles se déversent les grâces sont ouvertes (P. J. 699).

Carnet de famille

Baptêmes	Le 7 mars d'Isaac SAINT-ALME SEMERLE fils de Nathan SAINT-ALME et de Shadé SEMERLE Le 21 mars de Faustine AUBOURG fille de Théodore et Maëlys née DUMOUT Le 21 mars de Jacques NICOL fils de Quentin et Diane née DRAGON Le 21 mars de Georges GAILLEMAIN fils de Antoine et Juliette née MEEUS
Obsèques	Le 11 mars de Pierre PASSERAT DE LA CHAPELLE rappelé à Dieu le 7 mars 2026 Le 16 mars de Nicole BERNARD née DALOZ rappelée à Dieu le 8 mars 2026 Le 19 mars de Jacqueline LATARD-BATON née GEORGE rappelée à Dieu le 10 mars 2026

À vos agendas !

Catéchisme (CP à CM2) : les mercredis de 9h45 à 11h à la MSB (hors vacances scolaires).

Collégiens et Lycéens : Cours tous les mercredis (hors vacances scolaires) à 17h30 pour les collégiens avec le frère Sébastien (6è) et l'abbé Perruchot (5è -3è), et cours tous les 15 jours pour les lycéens avec l'abbé Spriet de 18h à 19h.

Etudiants et jeunes pros :

1. **Rosaire Vivant des jeunes :** apprendre à prier le chapelet et se fomer. Contact : Abbé Perruchot.
2. **Spes-Misericordiae :** Contact : Louis-Marie Vian (07.67.64.66.16) et Blanche des Courtils (07.70.25.98.79)
3. **Groupe Saint Jean-Paul II (jeunes célibataires de plus de 35 ans) :** Cf. Annonces hebdomadaires de Saint-Georges.

Groupe Caritas : pour jeunes professionnels mariés ou célibataires - Contact : Vianney et Hortense Ezanno (06.60.41.36.78)

Catéchumènes (adultes demandant le baptême) ou adultes désirant revoir toutes les bases du catéchisme en un an : chaque mercredi de la période scolaire de 20h30 à 22h avec l'abbé Laurent Guimon. Cours aussi dispensé par YouTube pour ceux qui ne peuvent pas être présents sur place — lien privé, pensez à vous inscrire auprès du secrétariat.

Néophytes (adultes récemment baptisés) ou « recommençants » : un mercredi sur deux avec l'abbé Spriet de 20h30 à 22h. Cours aussi enregistré pour ceux qui ne peuvent pas être présents sur place — pensez à vous inscrire auprès du secrétariat.

Catéchisme pour adultes : **lundi 20 avril** de 20h30 à 22h avec l'abbé Spriet. Cette année : les principes de la vie morale du chrétien (3ème partie du Catéchisme de l'Eglise Catholique).

A la découverte de la Bible : avec l'abbé Laurent Guimon. Thème de l'année 2025-2026 : Le Livre de l'Apocalypse (suite)

Une fois par mois le même cours est fait le jeudi soir de 20h30 à 21h30 et le vendredi après-midi de 14h30 à 15h30 à la Maison Sainte Blandine

Dates des cours (une heure), le jeudi à 20h30 - le vendredi, même cours à 15h :

• **23 et 24 avril**

• 21 et 22 mai

Initiation pratique sur la liturgie de la messe : Pour apprendre à participer à la Messe et à suivre la liturgie dans son missel. Prochain cours de l'année le **lundi 18 mai** à 20h30.

Soirée jeunes couples (moins de 5 ans de mariage) : le **mardi 21 avril** à 20h à la MSB. Cf. Site de Saint-Georges.

Foyers "Domus Christiani" : www.domus-christiani.fr. Et cf. Site de Saint-Georges.

Foyers : groupes Cana (cf Site de Saint-Georges)

Groupe Saint Joseph : groupe d'époux éprouvés, par une séparation, un divorce, un procès en nullité de mariage, etc. L'objectif est de soutenir ces personnes, et qu'elles s'apportent mutuellement une aide fraternelle. Une rencontre par mois à la MSB. Le premier vendredi du mois. Contact : Capucine Maire : capucinemaire@gmail.com.

Conférence Saint-Vincent de Paul : pour visiter à domicile les personnes isolées. Contact : Matthieu Sautel, 06 80 96 44 12, matthieu.sautel@gmail.com.

Ecoute Post-IVG : Chaque mois, une équipe composée d'une écoutante, d'une psychologue, d'un médecin et d'un prêtre (abbé Spriet) accueille, écoute et accompagne à Lyon des femmes ayant connu un avortement. Parlez-en autour de vous. Contact : parolepostivglyon@gmail.com

Service de messe :

- **Enfants et adolescents :** Tous les jeunes ayant fait leur première communion sont les bienvenus.

Inscription via ce formulaire : <https://forms.office.com/e/PnGpHrcEBy>

- **Etudiant et jeunes pro :** avec Frère Sébastien

"Garde d'honneur" du Sacré-Coeur

Heure d'adoration et de réparation chaque premier vendredi du mois à l'église après la messe de 18h30.

Inscriptions : madame Christine de Pazzis - cdepazzis@neuf.fr ;

renseignements :

<https://www.gardedhonneurduSacrecoeur.org/>

QUÊTES IMPÉRÉES DU MOIS :

3 avril (Vendredi Saint) : Entretien des Lieux Saints (Universelle)

26 avril : Dimanche des vocations (Universelle totale)

Une quête "totale" : tout est reversé au diocèse. Une quête "partielle" : 30% du montant total est reversé au diocèse.



MISSEL POUR LES FIDELES































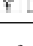





































Des missels sont en vente à la sacristie (pour enfants, pour adultes)


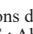
OFFRANDE DE MESSES

(Cf. Site internet pour les explications, onglet "dons")

Messe : 18€
Neuvaine : 180€

Avril 2026

Date	Fête	Activités	
Mercredi 1er avril	Mercredi-Saint	Messes à 7h (MG) et 9h (LS) - Messe Chrismale à 18h à la Primatiale Chemin de croix des enfants du catéchisme à 9h45 Office des Ténèbres du Jeudi-Saint à 21h30	
Jeudi 2	Jeudi-Saint	Messe de la Cène à 19h30 Adoration au reposoir et confessions jusqu'à 23h	
Vendredi 3 <i>1er du mois</i>	Vendredi-Saint	Office des Ténèbres à 8h - Heure de la Miséricorde à 15h Confessions de 15h à 16h (deux abbés) et de 17h à 19h Chemin de Croix à 12h15 (St Nizier) et 18h30 (St Georges) Office de la Passion à 19h30 suivi des complies et d'un chemin de croix	
Samedi 4 <i>1er du mois</i>	Samedi-Saint	Office des Ténèbres à 8h - Ménage à 10h30 Confessions de 10h30 à 12h (trois abbés) - Confessions de 14h à 17h - Répétition des servants de messe à 17h - Veille pascale à 21h (baptêmes d'adultes)	
Dimanche 5 avril	Dimanche de la Résurrection	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 - Abbé Grenier à Jardin Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 6	Lundi de Pâques	Messes à 11h (MG) et 18h30 (LS)	  
Mardi 7	Mardi de Pâques	Messes à 9h (LS) et 18h30 (MG) Spi & Spi à 20h30	  
Mercredi 8	Mercredi de Pâques	Messes à 9h (MG) et 18h30 (LS) Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	  
Jeudi 9	Jeudi de Pâques	Messes à 9h (LS) et 18h30 (MG)	  
Vendredi 10	Vendredi de Pâques	Messes à 9h (MG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	  
Samedi 11	Samedi in Albis	Messes à 9h (LS) et à 11h (MG) en rite lyonnais	  Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 12 avril	Dimanche de la Miséricorde	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 - Abbé Spriet à Jardin et Bourg de Thizy Heure de la Miséricorde à 15h - Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 13	St Herménégilde, martyr	Messe à 18h30 (LG)	  
Mardi 14	St Justin, martyr	Messe à 18h30 (LG)	  
Mercredi 15	De la férie	Messe à 18h30 (LG) Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	  
Jeudi 16	De la férie	Messe à 18h30 (LG) Louange et adoration avec Spes et Caritas à 20h	  
Vendredi 17	De la férie	Messe à 18h30 (LG) Heure de la Miséricorde à 15h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	  
Samedi 18	De la sainte Vierge le samedi	Messe à 9h (MG) en rite lyonnais - <i>pas de messe à 11h</i>	  Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 19 avril	Deuxième dimanche après Pâques	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 20	De la férie	Messe à 18h30 (LS) Catéchisme pour adultes (CEC) à 20h30	  
Mardi 21	St Anselme, évêque, confesseur et docteur	Messe à 9h (LS) et 18h30 (LG) Rencontre jeunes couples à 20h	  
Mercredi 22	St Soter et St Caius, papes et martyrs	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 et lycéens à 18h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Catéchumènes et néophytes à 20h30 - Rosaire Vivant des jeunes à 19h15	  
Jeudi 23	Saint Georges, Officier romain martyr	Messes à 7h (LS) et 18h30 (MG) Evangélisation avec Spes et Caritas à 20h Cours sur la Bible n°7 à 20h30	  
Vendredi 24	St Fidèle de Sigmaringen, martyr	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h - Cours sur la Bible n°7 à 14h30 Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	  
Samedi 25	St Marc, évangéliste	Messe à 9h (LS) en rite lyonnais - <i>pas de messe à 11h</i>	  Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 26 avril	Troisième dimanche après Pâques	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 - abbé Guimon à Jardin et Bourg de Thizy Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 27	St Pierre Canisius, confesseur et docteur	Messe à 18h30 (LS)	  
Mardi 28	St Paul de la Croix, confesseur	Messe à 9h (LS) et 18h30 (LG)	  
Mercredi 29	St Pierre de Vérone, martyr	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Catéchumènes à 20h30	  
Jeudi 30	Ste Catherine de Sienne, vierge	Messes à 7h (LS) et 18h30 (MG)	  
Vendredi 1er mai <i>1er du mois</i>	St Joseph, artisan	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	  
Samedi 2 <i>1er du mois</i>	St Athanase, évêque et docteur	Messes à 9h (LS) et à 11h (MG) en rite lyonnais	  Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 3 mai	Quatrième dimanche après Pâques	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	

Légende :  confessions de 17h30 jusqu'à 18h15 (sauf horaire spécifié);  chapelet à 18h;  adoration de 17h00 à 18h15
LS : Abbé Laurent Spriet, LG : Abbé Laurent Guimon, MG : Abbé Mathieu Grenier

*En cas de contradiction entre le bulletin et le site ou la lettre hebdomadaire, ce sont le site et la lettre hebdomadaire qui priment.
Le bulletin est prévu un mois à l'avance : il ne peut pas tenir compte des aléas. Merci.*